

E 1004 1/312

*Protokoll der Sitzung des Bundesrates vom 26. Oktober 1928*¹

1696. Stabilisation de la devise roumaine

Département des finances. Verbal

De vastes opérations financières internationales se préparent dans le but de stabiliser la devise roumaine. Il a été demandé à la Banque nationale suisse de bien vouloir également s'y intéresser. Notre Banque nationale s'est intéressée à plusieurs reprises à une opération analogue au profit des Etats qui ont déjà stabilisé leur devise. En ce faisant, elle a non seulement été utile aux pays directement intéressés, mais a collaboré à une œuvre dont ont profité tous les autres Etats.

1. *Abwesend: Schulthess und Scheurer.*



27. OKTOBER 1928

783

La Banque nationale désire connaître l'opinion du Conseil fédéral sur sa participation éventuelle au crédit d'escompte sollicité par la Roumanie auprès des Banques européennes, anglaises et américaines.

Le Département des Finances estime que, pour des motifs d'ordre économique en particulier, la Banque nationale suisse serait bien inspirée de participer à cette opération dans la mesure où le projet de répartition le prévoit. Il demande dès lors à être autorisé à faire savoir à la Banque nationale que le Conseil fédéral considère qu'il est dans l'intérêt national suisse qu'elle participe au crédit d'escompte sollicité par la Roumanie².

Le Conseil fédéral est d'accord avec cette proposition.

2. *Der Bankrat der Schweizerischen Nationalbank beschloss in seiner Sitzung vom 27.10.1928 sich mit \$ 500'000 an der internationalen Anleihe für Rumänien zu beteiligen* (E 2001 (C) 2/59).